



# Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

**9385<sup>e</sup>** séance

Mercredi 26 juillet 2023, à 10 heures  
New York

*Provisoire*

<i>Président :</i>	M. Kariuki . . . . .	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
<i>Membres :</i>	Albanie . . . . .	M. Spasse
	Brésil . . . . .	M. França Danese
	Chine . . . . .	M. Geng Shuang
	Émirats arabes unis . . . . .	M. Abushahab
	Équateur . . . . .	M <sup>me</sup> Sánchez Izquierdo
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> Saha
	Fédération de Russie . . . . .	M. Polyanskiy
	France . . . . .	M. de Rivière
	Gabon . . . . .	M <sup>me</sup> Ngyema Ndong
	Ghana . . . . .	M <sup>me</sup> Oppong-Ntiri
	Japon . . . . .	M. Hamamoto
	Malte . . . . .	M. Camilleri
	Mozambique . . . . .	M. Fernandes
	Suisse . . . . .	M. Hauri

## Ordre du jour

Menaces contre la paix et la sécurité internationales

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

### Menaces contre la paix et la sécurité internationales

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour une motion d'ordre.

**M. Polyanskiy** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Avant que nous n'entamions nos travaux, je voudrais saisir cette occasion pour exprimer mon désaccord de principe concernant la manière dont la présidence a géré la liste des intervenants invités à participer à la séance d'aujourd'hui en vertu de l'article 39.

La Russie a demandé la tenue de la présente séance, comme elle l'avait fait le 16 juillet, afin de discuter d'une question très importante et sensible, à savoir les attaques du régime de Kiev contre le christianisme orthodoxe en Ukraine. Compte tenu de la nécessité de procéder à un examen approfondi de la question, nous avons proposé de convier les trois intervenants suivants : un représentant de l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies, l'archevêque Gédéon de l'Église orthodoxe ukrainienne, et l'écrivain, publiciste et militant civil ukrainien Yan Taksyur, qui s'exprimerait au nom de la société civile. Ces deux derniers ont été poursuivis en Ukraine pour leurs opinions politiques et religieuses et leur action en faveur de la protection de l'Église orthodoxe ukrainienne. Ils sont prêts à partager des informations de première main avec les membres du Conseil de sécurité sur la base de leur expérience.

Nous avons donné notre accord préalable à la tenue de deux séances le 26 juillet, l'une après l'autre, étant entendu que ces intervenants pourraient tous prendre la parole. La présidence britannique a toutefois décidé unilatéralement que l'un de ces intervenants n'avait pas sa place à une séance du Conseil de sécurité, invoquant des contraintes de temps. Je tiens à souligner qu'il s'agit d'une décision tout à fait arbitraire, puisque c'est la présidence britannique elle-même qui a fait le choix de tenir ces séances l'une après l'autre, plutôt que de déplacer la seconde à une date ultérieure.

C'est sous ce prétexte fallacieux que la censure de la présidence britannique s'est abattue sur un ecclésiastique orthodoxe, l'archevêque Gédéon, qui a été persécuté de la même manière la dernière fois qu'il s'est exprimé

devant les membres du Conseil. Il s'est vu interdire l'entrée dans les pays de l'Union européenne, qui se proclame par ailleurs championne de la liberté d'expression et de croyance. On tente à présent d'empêcher tout simplement l'archevêque de participer aux discussions du Conseil. Pourtant, dès le début de son mandat à la tête des travaux du Conseil, la présidence britannique a annoncé qu'elle s'engageait à protéger les représentants de la société civile en tant qu'élément essentiel de ses méthodes de travail. La délégation britannique n'est pas sans savoir que début juillet, nous avons envoyé une lettre au Secrétaire général et à la présidence du Conseil de sécurité, détaillant les problèmes rencontrés par l'archevêque Gédéon à la suite de son précédent exposé au Conseil de sécurité. Qu'en est-il donc de l'engagement de la présidence à protéger les intervenants ? S'applique-t-il uniquement aux représentants d'organisations non gouvernementales occidentales partiales ?

J'ai une question à vous poser, Monsieur le Président. Pourquoi insistez-vous pour qu'aucun prêtre orthodoxe ne participe à la séance d'aujourd'hui sur l'Église orthodoxe ? Qu'est-ce que Londres a contre les représentants de cette confession ? Si des représentants des religions catholique ou islamique, par exemple, sont invités à participer la prochaine fois, vous y opposerez-vous également pour des raisons de temps ? Je vous prie de bien vouloir répondre à mes questions, et je reprendrai ensuite mon intervention.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je prends acte de la déclaration faite par le représentant de la délégation russe au titre d'une motion d'ordre, et je vais répondre à ses observations.

Dans le cadre de nos fonctions à la présidence, nous avons consulté les membres du Conseil au sujet des intervenants proposés par la Russie, en gardant à l'esprit le programme très serré du Conseil de ce matin et en veillant à ne pas devoir annuler et reprogrammer les réunions d'organes subsidiaires. Sur cette base, et compte tenu des vues des autres membres du Conseil, nous avons fait une proposition de compromis raisonnable. Nous n'avons refusé aucun des intervenants extérieurs au système des Nations Unies que la Russie a proposés. Nous avons donné à la délégation russe la possibilité de choisir l'intervenant qu'elle souhaitait voir prendre la parole. Nous lui avons également précisé qu'elle pouvait envoyer une contribution écrite de l'autre intervenant dans une lettre adressée au Conseil si elle voulait que les deux contributions soient prises en considération.

La délégation russe n'a pas accepté la proposition de compromis de la présidence et a continué d'insister pour que tous ses intervenants puissent s'exprimer. Rien dans le règlement intérieur provisoire ne donne à un membre du Conseil le droit de formuler unilatéralement une telle exigence. Comme chaque présidence, nous devons concilier des attentes différentes et concurrentes : le désir de faire entendre la voix de la société civile au Conseil et la nécessité de maintenir un programme réaliste qui laisse aux membres du Conseil le temps nécessaire pour discuter.

La Russie a déjà proposé ce mois-ci cinq intervenants extérieurs au système des Nations Unies. C'est cinq de plus que ce qui a été proposé par les autres membres du Conseil, sans compter la présidence, cinq de plus que tous les autres membres du Conseil réunis. Nous avons jusqu'à présent accepté tous ses intervenants, mais le rôle de la présidence n'est pas de donner suite à toutes les demandes d'une délégation tout en faisant fi de l'avis des autres membres du Conseil. Pour être clair, nous ne nous opposons pas à un intervenant en particulier. Nous avons simplement demandé à la Russie de se limiter à un seul intervenant, et non à deux, et d'envoyer une contribution écrite du second. Ce n'est pas déraisonnable, et il importe que nous respections la politique de la présidence en la matière.

Le représentant de la Fédération de Russie a de nouveau demandé la parole pour motion d'ordre.

**M. Polyanskiy** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je ne me souviens pas avoir entendu dire qu'une sorte de quota avait été établi pour les invitations adressées aux représentants de la société civile. Une fois de plus, je le répète, nous agissons en pleine conformité avec le programme de la présidence, qui nous a été proposé à tous, que nous avons tous accepté et qui visait à faciliter la plus grande participation possible des représentants de la société civile. Je me souviens par ailleurs de nombreuses situations où plusieurs représentants de la société civile ont participé à des séances d'information, mais pas d'une seule en revanche où la présidence a demandé de faire un choix entre les intervenants à inviter, comme si nous étions en train de marchander dans un bazar ou dans un magasin.

Nous assistons sous nos yeux à une situation scandaleuse dans laquelle le Royaume-Uni, qui préside le Conseil de sécurité, empêche un représentant d'une des grandes religions du monde de participer à ses discussions.

Nous ne pouvons permettre que cela se produise. Nous demandons que l'invitation de l'archevêque Gédéon

soit soumise à un vote de procédure, et nous demandons aux membres de voter pour.

En outre, en signe de protestation contre les tentatives du Royaume-Uni d'empêcher notre invité de prendre la parole à l'occasion de la présente séance d'information, en dépit du fait qu'il répond à tous les critères énoncés à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, ce qui signifie qu'il est compétent pour prendre la parole aujourd'hui sur la question à l'examen, nous ne prendrons pas la parole durant la séance qui fera suite à celle-ci. Je prie la Division des affaires du Conseil de sécurité de modifier la liste des orateurs en conséquence.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Étant donné les commentaires formulés par les membres du Conseil, je propose de mettre aux voix la proposition de la Fédération de Russie d'inviter l'archevêque Gédéon, conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, à présenter un exposé au Conseil de sécurité au titre de la question « Menaces contre la paix et la sécurité internationales ». Pour être clair, si les membres du Conseil votent « pour », ils votent en faveur de la participation de l'archevêque Gédéon à la présente séance. La recommandation de la présidence est que nous suivions la proposition de la présidence.

Je vais maintenant mettre aux voix la proposition.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Brésil, Chine, Fédération de Russie

*Votent contre :*

Néant

*S'abstiennent :*

Albanie, Équateur, France, Gabon, Ghana, Japon, Malte, Mozambique, Suisse, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Émirats arabes unis

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 3 voix pour, zéro voix contre et 12 abstentions. N'ayant pas reçu le nombre de voix requis, la proposition d'inviter l'archevêque Gédéon à participer à cette séance est rejetée.

Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une autre déclaration.

**M. Polyanskiy** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Aujourd'hui est un jour historique est profondément regrettable pour le Conseil de sécurité et la communauté internationale dans son ensemble. La

participation d'un représentant de l'Église orthodoxe ukrainienne à la présente séance a été bloquée. Les délégations occidentales ont donc ouvertement exprimé leur solidarité avec la politique répressive du régime de Kiev à l'encontre de l'orthodoxie canonique, donnant la preuve d'un deux poids, deux mesures flagrant qui porte atteinte à la liberté d'expression, d'opinion, de religion et à tous les idéaux qu'elles prétendent défendre. Nous demandons que la présidence britannique du Conseil soit jugée pour son hypocrisie en tant qu'un des parrains de la résolution sur la fraternité humaine et la tolérance religieuse (résolution 2686 (2023)). Sa décision de bloquer notre proposition, en ayant recours aux prérogatives de la présidence du Conseil de sécurité, pour empêcher un prêtre orthodoxe de participer à cette séance montre clairement ce que Londres pense réellement de tous ces nobles idéaux et la vitesse à laquelle elle est prête à y renoncer pour mener ses tentatives mesquines et à courte vue de contrarier la Fédération de Russie. Nous rappelons le proverbe anglais selon lequel il faut mettre en pratique ce que l'on prêche. Nous ne nous rappelons plus du nombre de fois où Londres ne l'a pas appliqué.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de l'Ukraine à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités ci-après, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M<sup>me</sup> Nihal Saad, Directrice de l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies ; et M. Yan Taksyur, auteur.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M<sup>me</sup> Saad.

**M<sup>me</sup> Saad** (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier les membres du Conseil de sécurité de me donner l'occasion de présenter un exposé au Conseil sur cette question au nom de l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies.

Je vais axer mon exposé sur la liberté de religion et de croyance et la protection des sites religieux dans le contexte de la guerre en Ukraine.

En période de guerre ou de conflit intercommunautaire, il est tout à fait compréhensible que sauver des vies et protéger le bien-être de la personne humaine soit souvent, sinon toujours, une priorité, et que la protection

des lieux de culte et la préservation des sites religieux et des sites du patrimoine culturel passe en second plan. L'histoire nous rappelle que les guerres, la religion et la politique sont étroitement liées à de nombreux égards. Il importe donc de prendre en compte et de comprendre la complexité du rôle que joue la religion dans certains de ces conflits. La guerre sans merci qui sévit actuellement en Ukraine est un bon exemple. Pour traiter cette situation de manière globale, nous devons évaluer à sa juste mesure la dimension religieuse de cette crise particulière, qui est la conséquence de l'attaque armée de la Fédération de Russie contre l'Ukraine. Les dissensions entre les organes orthodoxes ukrainiens ne sont pas nouvelles. Elles existent depuis des décennies, mais elles ont été exacerbées en Ukraine et ont des répercussions dans le monde entier, les églises orthodoxes ne sachant pas quel parti prendre et comment le faire.

Dimanche dernier, nous nous sommes réveillés ici avec les images déchirantes d'une cathédrale historique gravement endommagée, la plus grande église orthodoxe d'Odesa. Un missile russe a touché la cathédrale de la Transfiguration et d'autres bâtiments historiques situés dans le centre du patrimoine historique d'Odesa. Dans le même temps, il était réconfortant de voir, quelques heures plus tard, des paroissiens et des volontaires équipés de casques, de pelles et de balais commencer à déblayer les décombres et essayer de sauver tous les objets qu'ils pouvaient. La cathédrale d'Odesa n'est pas le seul site religieux qui a été endommagé depuis le début de la guerre. Selon une évaluation préliminaire menée par l'UNESCO, 116 sites religieux ont été endommagés depuis le 24 février 2022. L'ONU a condamné cette attaque. Le Secrétaire général a fermement condamné l'attaque de missiles russes qui a ciblé Odesa et a souligné qu'une attaque contre une zone protégée par la Convention du patrimoine mondial constituait une violation de la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé. La Directrice générale de l'UNESCO a fermement condamné cette attaque qu'elle a qualifié d'escalade de la violence contre le patrimoine culturel de l'Ukraine. Le Haut-Représentant pour l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies a condamné l'attaque contre la cathédrale et déploré le fait que la guerre en Ukraine s'est traduite par la destruction ou le pillage de lieux de culte et de sites du patrimoine religieux, alimentant davantage la haine, attisant la méfiance et exacerbant les hostilités.

Cela m'amène au Plan d'action des Nations Unies pour la protection des sites religieux, avec pour thème « Unis et solidaires : exercer son culte dans la paix et la

sécurité », qui a été élaboré par l'Alliance des civilisations et lancé par le Secrétaire général en 2019. Le Plan d'action est ancré dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et fondé sur la conviction profonde que les sites religieux sont des symboles puissants de notre conscience collective. Le Plan défend le caractère sacré des sites religieux et la sécurité des fidèles et souligne que tous les croyants ont le droit d'accéder à leurs lieux saints et de pratiquer leurs traditions et leurs rites religieux librement et dans la paix et la sécurité, sans crainte ni intimidation. La Fédération de Russie a fait partie d'un groupe restreint d'États Membres et d'autres parties prenantes concernées qui ont contribué à l'élaboration du Plan d'action durant la phase de consultation.

L'Alliance des civilisations promeut l'universalité des sites religieux car elle est convaincue que les lieux de culte et les sites religieux sacrés sont représentatifs de l'histoire, de l'identité et des traditions des habitants de chaque pays et des membres de chaque communauté et qu'ils doivent être pleinement respectés et protégés. Toute attaque contre un lieu de culte frappe en plein cœur l'identité et le sentiment d'appartenance des communautés. Les sites religieux doivent donc être des lieux où l'on se recueille, et non les théâtres d'hostilités.

Les États Membres se sont engagés, en vertu de la Charte des Nations Unies, à promouvoir et à encourager le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction, notamment de religion ou de conviction. Plusieurs instruments multilatéraux reconnaissent que la discrimination à l'égard d'êtres humains en raison de leur religion ou de leur conviction constitue une atteinte à la dignité humaine et porte atteinte aux libertés fondamentales proclamées dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et énoncées en détail dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Par conséquent, les États Membres ont l'obligation d'interdire la discrimination et la violence fondées sur la religion ou la conviction et de mettre en œuvre des mesures propres à garantir à toutes et à tous une protection effective et égale de la loi. Dans ce contexte, la politisation de la religion menée dans le cadre de la guerre en Ukraine alimente les tensions intercommunautaires, attise la peur et déclenche des violences.

Les restrictions à la liberté de religion et la sécurité des membres des communautés religieuses en Ukraine, tant sur le territoire contrôlé par le Gouvernement que sur celui contrôlé par les forces d'occupation de la Fédération de Russie, sont des questions extrêmement préoccupantes. Selon le rapport actualisé du Haut-Commissariat

des Nations Unies aux droits de l'homme pour la période allant du 1<sup>er</sup> février au 30 avril, établi sur la base du travail de la mission de surveillance des droits de l'homme en Ukraine, le nombre d'actes violents visant les membres et les sympathisants de l'Église orthodoxe ukrainienne a augmenté au cours de la période considérée. Les autorités ont notamment perquisitionné des lieux de culte et d'autres installations de l'Église orthodoxe ukrainienne, émis des avis de suspicion à l'égard d'ecclésiastiques et assigné à résidence plusieurs d'entre eux, dont l'un des principaux évêques de l'Église, en se fondant sur peu ou pas d'éléments de preuve.

De plus, un contrat de location passé entre l'Église orthodoxe ukrainienne de la laure de Kyïv-Pechersk, propriété de l'État, et le Ministère de la culture a été résilié plus tôt que prévu. Toutefois, à la suite de l'action de l'ONU, les autorités se sont abstenues de prendre des mesures pouvant entraîner des violences et n'ont pas expulsé de force l'Église orthodoxe ukrainienne de la laure le 29 mars, date limite fixée pour qu'elle quitte les lieux. En outre, plusieurs conseils municipaux et régionaux ont interdit les activités de l'Église au cours du mois d'avril. Bon nombre de conseils locaux ont également cherché à résilier les contrats de location de biens municipaux passés avec l'Église. Par conséquent, nous craignons que les effets cumulés des actions gouvernementales visant l'Église orthodoxe ukrainienne puissent être de nature discriminatoire.

Un autre signe inquiétant est la montée, en avril, des discours de haine ainsi que plusieurs cas de violence contre des membres de l'Église orthodoxe ukrainienne. Selon le rapport mentionné, des fonctionnaires, des blogueurs et des faiseurs d'opinion ont employé une rhétorique discriminatoire et incendiaire et ont ouvertement incité à la violence contre le clergé et les partisans de l'Église orthodoxe ukrainienne. Le Gouvernement et les autorités chargées de l'application de la loi n'ont pas réagi de manière efficace aux discours de haine au cours de la période considérée dans le rapport.

Dans les territoires occupés par la Fédération de Russie, les rapports de la mission de surveillance des droits de l'homme établis pendant la période allant du 1<sup>er</sup> août 2022 au 31 janvier 2023, dans lesquels elle recense les actes commis par les forces armées russes contre les communautés religieuses, y compris les disparitions forcées, les détentions arbitraires, les cas de torture ou d'autres mauvais traitements et les déportations illégales, contre le clergé et les membres des communautés ukrainiennes grecques catholiques et chrétiennes évangéliques,

suscitent de vives inquiétudes. De plus, les autorités d'occupation russes ont perquisitionné, saccagé et fermé trois lieux de culte qui appartiennent à la communauté baptiste de Melitopol, au motif que cette communauté aurait des liens avec des services de renseignement étrangers, sans présenter un seul élément de preuve.

Pour conclure, je tiens à rappeler que lorsque des personnes sont attaquées en raison de leur religion ou de leur conviction, nous sommes tous concernés. Prendre pour cible les acteurs religieux et les communautés religieuses dans toute l'Ukraine est une stratégie à courte vue, peu judicieuse et contre-productive. Le rôle que jouent les chefs religieux dans le maintien de la solidarité par-delà les lignes œcuméniques est crucial pour préserver le tissu social d'une Ukraine unifiée, et sera indispensable pour consolider la paix, lorsque la guerre prendra fin. L'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies souligne l'importance du respect de la diversité religieuse et culturelle, de la promotion du dialogue interculturel et interreligieux et de la promotion du respect mutuel et de l'entente entre les individus, les sociétés et les nations. Les deux parties sont invitées à respecter et à faire respecter les droits humains fondamentaux, notamment la liberté de religion ou de conviction, ainsi que le droit de manifester et de pratiquer sa religion librement et en toute sécurité. De plus, nous soulignons qu'il importe de respecter la liberté d'opinion et d'expression, et la liberté d'association et de réunion pacifique, sans discrimination.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M<sup>me</sup> Saad de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Taksyur.

**M. Taksyur** (*parle en russe*) : Je m'appelle Yan Taksyur. Je suis écrivain, animateur de télévision et citoyen ukrainien. Le 10 mars 2022, j'ai été arrêté par le Service de sécurité d'Ukraine (SBU) et envoyé, d'abord, dans une prison du SBU, puis, dans un centre de détention provisoire à Kiev. À la fin du mois de mai, un tribunal de Kiev m'a condamné à 12 ans d'emprisonnement. Cependant, après un échange de prisonniers de guerre russes, j'ai aujourd'hui la possibilité et l'honneur de prendre la parole devant le Conseil. Pourquoi la justice ukrainienne m'a-t-elle traité si durement, moi, une personne âgée de 70 ans et atteinte d'un cancer ? Il n'y a qu'une seule vraie raison : j'ai défendu l'Église orthodoxe ukrainienne canonique dans mes émissions, mes poèmes et mes articles, et j'ai parlé de la répression de l'Église orchestrée par le Gouvernement ukrainien et ses organes de sécurité.

Je tiens à souligner que mon histoire n'est qu'un aperçu de la persécution et de la terreur visant l'Église orthodoxe ukrainienne et ses fidèles ces dernières années. Je tiens à rappeler au Conseil qu'en Ukraine, l'Église orthodoxe a été créée au X<sup>e</sup> siècle et que l'Église orthodoxe ukrainienne actuelle est son successeur direct. Cependant, en 2018, quelques hommes politiques, le Président ukrainien de l'époque, Petro Poroshenko, le Secrétaire d'État des États-Unis de l'époque, Mike Pompeo, et le patriarche Bartholomée I<sup>er</sup> de Constantinople, ont créé, en violation des lois ecclésiastiques et de la Constitution ukrainienne, une nouvelle organisation religieuse dans le pays, l'Église orthodoxe d'Ukraine. Ils ont alors commencé à exiger de l'ancienne Église canonique qu'elle adopte une nouvelle structure.

Les fidèles et les prêtres de l'Église orthodoxe ukrainienne canonique sont immédiatement devenus la cible d'actes violents, notamment la saisie d'églises, leur réenregistrement illégal et les menaces de représailles juridiques et physiques. Je me suis senti obligé de m'exprimer publiquement, par la voix et la plume, sur cette situation qui constituait une violation de l'article 35 de la Constitution ukrainienne, selon lequel l'État n'a pas le droit de s'immiscer dans les affaires de l'Église. La nouvelle vague de persécutions visant l'Église canonique s'est levée pendant le mandat de l'actuel Président de l'Ukraine, Volodymyr Zelenskyy. Elle est devenue particulièrement forte au début de l'année et persiste encore aujourd'hui. Des centaines d'églises et de monastères orthodoxes ukrainiens ont été saisis et transférés de manière violente et illégale à l'Église orthodoxe d'Ukraine. Des fidèles ordinaires ont eu les doigts coupés alors qu'ils tentaient de protéger leurs églises, des barres de métal ont été plantés dans des crânes, le sang des prêtres et des laïcs a coulé.

Par ailleurs, les médias ont lancé une campagne de mensonges sans précédent. Des évêques et des prêtres ordinaires nés en Ukraine et qui y ont passé toute leur vie sont traités d'agents du Kremlin et accusés de cacher des armes et des livres interdits, alors qu'il n'existe aucun élément de preuve à ces sujets. Le métropolite Théodosie de Tcherkassy et Kanev est assigné à résidence. Aujourd'hui, le métropolite Pavel croupit dans un centre de détention que je connais bien – l'ancienne prison de Lukianivska à Kiev, située sur le site de la laure de Kiev-Perchesk –, tout comme mon ami Dmitry Skvortsov, un publiciste orthodoxe bien connu. Les accusations portées contre eux ne reposent sur aucun fondement juridique, ce qui constitue un autre fait scandaleux.

Le monastère sacré de la laure de Kiev-Pechersk, mondialement connu, sur le site duquel se trouve aujourd'hui une prison, fait également l'objet d'une forte répression ces jours-ci. Les principaux temples de la laure, à savoir la cathédrale de la Dormition et l'église réfectoire, ont déjà été saisis et remis à l'Église orthodoxe d'Ukraine. Les frères et les moines de la laure ont été expulsés du monastère, certains des objets de culte et des icônes les plus précieux ont été saisis illégalement et les fidèles se voient refuser l'accès à la laure – tout cela parce qu'ils n'ont pas cédé à la demande de rejoindre une autre juridiction religieuse.

À cet égard, j'appelle l'attention du Conseil de sécurité sur le fait que les autorités ukrainiennes s'immiscent dans la sphère du sacro-saint – la relation entre l'homme et Dieu – dans laquelle la politique et la géopolitique n'ont pas leur place. Néanmoins, les services de sécurité ukrainiens continuent de mener, sur la base de soupçons et de prétextes fabriqués de toutes pièces, des opérations visant des dizaines, voire des centaines, de cathédrales et de monastères en Ukraine, dans les régions de Transcarpatie, de Tchernovtsy, de Rovno, de Volhynie, de Nikolaïev, de Soumy, de Lvov, de Jitomir et de Kherซอน. Le métropolite Jonathan de Tulchyn et Bratslav et le métropolite Luc de Zaporozhie et Melitopol ont fait l'objet de perquisitions et d'interrogatoires. Parmi les victimes de cette terreur morale figurent des prêtres ordinaires. J'ai eu l'occasion de faire la connaissance de l'un d'entre eux, le père Andreï Pavlenko. Accusé à tort de collaboration avec des services de renseignements étrangers, il a été condamné, comme moi, à 12 ans de prison, après avoir été torturé.

Aujourd'hui, alors que je m'adresse au Conseil, la cathédrale de la Sainte-Intercession à Khmelnytskyi a déjà été saisie. Voici comment les choses se sont passées : en avril, 500 personnes, dont des soi-disant militants de l'Église orthodoxe d'Ukraine, ont pris d'assaut le bâtiment, avec l'appui des autorités locales et de la police. En juillet, dans la ville de Bila Tserkva, un groupe de personnes se présentant comme des prêtres de l'Église orthodoxe d'Ukraine, a bloqué, avec l'appui de forces spéciales, l'accès des paroissiens à la cathédrale locale et s'en est emparé par la force. Et croyez-moi, cette triste liste risque de s'allonger. Le scénario de l'anarchie qui touche l'ensemble du pays est toujours le même, et bien que les chiffres soient tus, tout se résume à une seule chose : des centaines et des milliers de paroisses de l'Église orthodoxe ukrainienne ont déjà été transférées

de force et placées sous la juridiction de l'Église orthodoxe d'Ukraine, ou restent sous la menace d'une saisie et d'un transfert.

En outre, la Verkhovna Rada est saisie d'un projet de loi qui interdirait totalement l'Église orthodoxe ukrainienne – ce qui est sans précédent dans l'histoire du droit – et les parlementaires ukrainiens ont annoncé leur volonté de voter pour ce projet. Cela signifie que les autorités ukrainiennes vont effacer de la surface de la Terre l'Église où des millions de citoyennes et de citoyens du pays ont été baptisés, se sont mariés et ont rendu de derniers hommages. Je pense qu'une telle situation est inacceptable. Elle est illégale et criminelle devant Dieu et le peuple. J'espère que les membres du Conseil, en tant que personnes respectueuses du sacro-saint, ne manqueront pas d'accorder leur attention et leur protection à celles et ceux qui sont victimes d'injustices en Ukraine aujourd'hui.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Taksyur de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**M. Polyanskiy** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions M<sup>me</sup> Nihal Saad et M. Yan Taksyur de leurs exposés.

Tout d'abord, je rappelle, comme je l'ai déjà fait, que l'Église orthodoxe ukrainienne ne nous a pas demandé d'organiser la présente séance et ne nous a pas autorisés à parler en son nom. Nous ne nous exprimons pas non plus au nom de l'Église orthodoxe ukrainienne ni de ses prêtres ou de ses paroissiens. Nous avons bien conscience des conditions dans lesquelles nos coreligionnaires vivent en Ukraine, et nous savons quel type de pression le régime de Zelenskyy exerce sur eux. Et nous ne nous faisons pas d'illusions sur ce que vaut réellement leur appréciation de nos efforts actuels, ce que nous découvrirons vraisemblablement aujourd'hui par l'intermédiaire des réseaux sociaux.

À notre séance du 17 janvier (voir S/PV.9245), la Russie avait déjà appelé l'attention du Conseil de sécurité sur la campagne menée par Kiev pour détruire l'orthodoxie canonique en Ukraine, alors que la saisie effective d'églises de l'Église orthodoxe ukrainienne, la persécution et le passage à tabac de prêtres – en cours depuis le coup d'État sanglant de Kiev en 2014 – avaient atteint un nouveau palier, législatif celui-là. Comme M. Taksyur l'a déjà mentionné aujourd'hui, le 19 janvier, le projet de loi n° 8371 a été présenté au Parlement ukrainien, lequel

prévoit en substance l'interdiction de l'Église orthodoxe ukrainienne et la saisie de ses lieux de cultes. D'après ce que nous croyons comprendre, il pourrait être soumis au vote dès demain, le 27 juillet. Je laisse de côté pour l'instant le fait que ce projet de loi viole de manière flagrante au moins 10 articles de la Constitution ukrainienne qui régissent la liberté d'expression et, surtout, les libertés civiles. Il fait fi du fait que l'Église orthodoxe ukrainienne est une Église indépendante dotée de ses propres organes directeurs fonctionnant selon les lois ukrainiennes, et qu'elle n'est pas dirigée depuis la Russie. Il fait aussi abstraction du fait qu'aucune poursuite judiciaire n'a été engagée contre l'Église orthodoxe ukrainienne et que ses violations présumées de la législation ukrainienne n'ont été établies dans le cadre d'aucune procédure judiciaire. Il est tout simplement inutile de parler de tout cela, car l'Ukraine a cessé d'être un État de droit depuis au moins 2014, et le régime de Kiev fait ce qu'il veut sans se soucier de la loi.

J'exhorte les membres du Conseil à simplement se pencher sur l'anarchie et les violations flagrantes des libertés religieuses fondamentales qui se produisent sous leurs yeux. Ils doivent seulement prendre conscience du fait que le Parlement de Kiev envisage d'adopter une loi interdisant une église canonique riche d'une histoire séculaire, à laquelle appartiennent la majorité des croyants d'Ukraine, et d'en saisir les biens. Il s'agit là d'un acte cynique sans précédent dans l'histoire moderne. Ainsi, comment réagirait notre pays hôte si le Président des États-Unis proposait au Congrès d'interdire l'Église catholique et de saisir la cathédrale Saint-Patrick de New York au motif que les catholiques sont subordonnés au pape François ? Que se passerait-il si le Président américain arrêtrait l'un des cardinaux de l'Église catholique romaine aux États-Unis ? Ou, par exemple, si le Royaume-Uni arrêtrait un dirigeant de la communauté musulmane et que le Parlement britannique débattait d'un projet de loi visant à interdire la religion dans le pays sous prétexte que les lieux saints de l'islam se trouvent à La Mecque et à Médine ?

Est-il difficile pour le Conseil d'imaginer une telle situation ? Ça l'est aussi pour nous. Cela ressemble davantage à l'intrigue d'un film fantastique. Mais, malheureusement, en Ukraine, ce film d'épouvante, réalisé avec la complicité des soutiens occidentaux du régime de Kiev, est en train de devenir une réalité sous nos yeux. Le régime de Zelenskyy poursuit sans relâche une politique d'État visant à détruire l'orthodoxie canonique en Ukraine. L'arsenal des mesures prises englobe des interdictions légales, des perquisitions systématiques, des descentes dans des églises, des interrogatoires

de paroissiens et de membres du clergé, ainsi que leur arrestation, des violences physiques et des actes de vandalisme. Les médias d'État et progouvernementaux publient systématiquement de fausses informations qui discréditent l'Église et ses hiérarques. Le régime de Kiev, sans attendre des mesures pseudo-législatives, a décidé de confisquer à l'Église orthodoxe ukrainienne la laure de Kiev-Pechersk, le lieu saint de l'orthodoxie canonique. Le vice-gérant de la laure, le métropolite Pavel de Vyshgorod et Tchernobyl, a été assigné à résidence sur la base d'accusations mensongères. Le 14 juillet, après avoir été soumis à une assignation à résidence 24 heures sur 24, il a été placé dans un centre de détention. Le monde orthodoxe a été secoué par une vidéo de lui montrant l'image tragique d'un homme âgé, évêque très respecté de l'Église, contraint d'enlever sa *panagia* avant d'être emprisonné dans un centre de détention. Pour la première fois dans l'histoire moderne, un évêque de haut rang de l'Église a été persécuté par un État et envoyé en prison à cause de sa foi. Avec le cynisme qui les caractérise, les autorités de Kiev ont fixé sa caution à 33 millions de hryvnias, soit environ 1 million de dollars.

À titre de comparaison, je mentionnerai une autre décision judiciaire rendue par les autorités de Kiev. Denis Vorody, un ancien éducateur pour enfants originaire de Chynadiiovo, dans la région de Transcarpatie, qui a tenté d'exporter et de vendre un bébé de 11 mois pour 25 000 dollars sur le territoire d'un pays de l'Union européenne, a été libéré sous caution en début de semaine, le montant de sa caution ayant été fixé à 27 000 dollars. La caution a été déposée, et cette personne, qui a été prise en flagrant délit de traite d'êtres humains, vit désormais librement, alors que le chef spirituel de millions de croyants, une personne âgée et malade qui a besoin de soins quotidiens, croupit en prison. Nous nous adressons à l'ensemble de la communauté internationale et à tous les chefs religieux pour leur demander de prendre la défense du métropolite Pavel.

L'ampleur de la persécution par le régime de Kiev du clergé de l'Église orthodoxe ukrainienne, qui est maintenant accusé de crimes contre l'État et la sécurité publique, rappelle les épisodes totalitaires les plus tragiques de l'histoire du monde. Selon un rapport du Service de sécurité de l'Ukraine publié au début du mois d'avril, depuis 2022, le Service a mené plus de 40 « activités globales de contre-espionnage », comme on les appelle. Rien qu'entre octobre 2022 et mai dernier, le Service a effectué une centaine de perquisitions dans des monastères, des églises et des bâtiments administratifs des diocèses de l'Église orthodoxe ukrainienne dans toute l'Ukraine. Près

de 250 ecclésiastiques de l'Église orthodoxe ukrainienne ont été interdits d'entrée dans le pays ; ils se sont ainsi retrouvés comme des parias sur leur terre natale. Soixante et une procédures pénales ont été ouvertes contre des membres du clergé, dont 14 évêques, pour trahison et incitation à la haine religieuse. Dix-neuf métropolitains ont été déchus de la nationalité ukrainienne sous divers prétextes. En février de cette année, sur proposition du régime de Kiev, le tribunal a condamné à sept ans de prison pour activités anti-ukrainiennes un prêtre de l'Église orthodoxe ukrainienne, qui a été capturé par les forces de sécurité de Kiev dans le district de Krasno-Limansky de la République populaire de Donetsk, temporairement contrôlé par le régime. Au total, sept ecclésiastiques ont été condamnés.

Voici un extrait de la déclaration du père Gédéon, qui, du fait de la censure britannique, n'a pas pu prendre la parole aujourd'hui :

« Récemment, j'ai rencontré des membres du clergé venus d'Ukraine. Je ne peux pas donner de détails pour des raisons de sécurité. Ils m'ont raconté les faits terribles survenus au début du mois de mai dans l'est de l'Ukraine. Des militaires ukrainiens ont poussé quatre ecclésiastiques dans des eaux glaciales pour les forcer à abjurer leur foi et à déclarer « Gloire à l'Ukraine ». Aucun de ces saints de Dieu, qu'il soient bénis, n'a abjuré sa foi. Trois d'entre eux se sont noyés, et le quatrième a perdu connaissance et a été emporté par le courant. Les militaires ukrainiens ont décidé qu'il était mort et ne l'ont pas sorti de l'eau, mais il a survécu et m'a raconté son histoire. »

Cette attaque violente contre le métropolitain Pavel est une tentative de Kiev d'utiliser la force pour briser la résistance des chrétiens orthodoxes qui luttent pour leur église canonique et, surtout, pour briser la résistance des moines du plus grand sanctuaire orthodoxe en Ukraine, la laure de Kiev-Pechersk, que les autorités de Kiev ont forcés à quitter les lieux.

Le 6 juin dernier, le Ministre ukrainien de la culture et de la politique d'information, Oleksandr Tkachenko, a exigé que les moines quittent les lieux dans les trois jours. Ils ont refusé d'obéir à cet ordre criminel et de recevoir un document de transfert de propriété. Le 13 juin, le tribunal de Kiev a rejeté avec cynisme le recours en justice de l'Église orthodoxe ukrainienne contre le musée-sanctuaire en vue d'obtenir la garantie que la communauté du monastère puisse continuer à pratiquer le culte.

Le 30 juin, le Ministère ukrainien de la culture et la Réserve nationale de la laure de Kiev-Pechersk ont exigé que les moines de l'Église orthodoxe ukrainienne quittent les lieux d'ici le 4 juillet. L'Église orthodoxe ukrainienne a refusé de se plier à cette exigence illégitime. Il n'y a pas de décision de justice à cet égard et il a été fait appel d'instructions similaires des autorités devant les tribunaux. Malgré cela, le 4 juillet, une commission spécialisée du Ministère ukrainien de la culture et de la politique d'information a commencé ses travaux de mise sous scellés de la zone, autrement dit la saisie des bâtiments occupés par les moines.

Le 6 juillet, l'avocat-protoprêtre Chekman, s'exprimant au nom de l'Église orthodoxe ukrainienne, a déclaré qu'avec l'aide de la police, des représentants du sanctuaire avaient forcé les serrures du bâtiment n° 70 du monastère et y avaient pénétré. Il a également publié des photographies montrant des policiers dans les locaux, notamment des membres des forces spéciales qui bouclaient les lieux.

Depuis le 14 juillet, au moins huit bâtiments à l'intérieur du périmètre de la laure de Kiev-Pechersk auraient été fermés. Les fidèles qui se rassemblent pour soutenir les moines sont dispersés par la police. Cette situation a créé des conditions insupportables pour les moines résidant dans la laure de Kiev-Pechersk. Avec l'aide des forces de sécurité, des mesures sont prises pour les chasser du monastère par la force.

Dans le même temps, les médias publient des informations selon lesquelles le chef du régime de Kiev discute avec le patriarche Bartholomée I<sup>er</sup> de Constantinople du transfert de l'ensemble du complexe de la laure de Kiev-Pechersk à la prétendue « Église orthodoxe d'Ukraine », entité fantôme créée à l'initiative de l'ancien Président ukrainien Poroshenko. Comme cela a déjà été dit aujourd'hui, il s'agit d'un projet purement politique et schismatique qui a été rejeté par la majorité des orthodoxes d'Ukraine.

Dans ce contexte, j'ai une autre question rhétorique : un tribunal new-yorkais peut-il saisir une cathédrale catholique ou orthodoxe et la transférer, par exemple, aux baptistes ? Si ce n'est pas le cas, comment se fait-il alors que nos collègues américains, qui se posent en défenseurs des droits de l'homme universels, sont totalement silencieux et incapables de prononcer ne serait-ce qu'un seul mot sur les atrocités perpétrées en Ukraine ?

Parallèlement, nous sommes témoins du pillage du patrimoine culturels, spirituels et historiques appartenant au peuple ukrainien. Le 28 juin, le service de presse du

Louvre, à Paris, a annoncé que des pièces de valeur du musée national des arts Bohdan et Varvara Khanenko, à Kiev, dont quatre icônes de la période byzantine, avaient été transférées au Louvre pour y être temporairement stockées et exposées. En outre, des sources publiques donnent des informations sur l'exportation de trésors de la laure de Kiev-Pechersk à l'étranger.

La tragédie de la laure de Kiev-Pechersk n'est que la partie émergée de l'iceberg. Dans toute l'Ukraine, une guerre est menée contre l'orthodoxie canonique. Au niveau régional, principalement dans l'ouest de l'Ukraine, une campagne a déjà été lancée pour interdire l'Église orthodoxe ukrainienne. Les décisions correspondantes ont été prises en avril et mai derniers dans les régions de Volhynie, d'Ivano-Frankovsk, de Jitomir, de Lvov, de Rovno, de Tchernovtsy et de Khmelnytski. Les conseils des régions de Lvov, d'Ivano-Frankovsk, de Kirovograd, de Tchernovtsy, de Ternopol et de Rovno ont demandé à la Verkhovna Rada (Parlement ukrainien) d'interdire l'Église orthodoxe ukrainienne dans tout le pays. Les conseils municipaux de Brovar, de Kamenets-Podolski, de Soumy et de Tchernovtsy ont adopté des résolutions en vue de confisquer les terres de l'Église orthodoxe ukrainienne.

Aujourd'hui, le site Internet du Ministère russe des affaires étrangères a publié un rapport détaillé sur les mesures illégales prises par le régime de Kiev contre l'Église orthodoxe ukrainienne, son clergé et ses paroissiens. Nous veillerons à faire circuler le texte de ce rapport au Conseil de sécurité.

La répression du régime de Kiev a également touché un autre lieu saint : la laure de Pochaev, dans la région de Ternopol. Le 5 avril, la Verkhovna Rada a publié sur son site Internet un projet de lettre adressée au Gouvernement demandant la résiliation du contrat de location du monastère.

Le 10 juillet, des schismatiques de l'Église orthodoxe d'Ukraine ont forcé l'entrée de la cathédrale de la Transfiguration de Bila Tserkva, dans la région de Kiev. Ils ont forcé les serrures, défoncé les portes, bloqué les portails et empêché les fidèles d'entrer. Les personnes qui essayaient d'entrer pour assister à l'office en ont été empêchées par des gaz lacrymogènes, voire repoussées avec des extincteurs. Les intrus ont agi avec l'appui des autorités locales et de la police. Cela fait des mois que les fidèles tentent de leur faire barrage et de pouvoir continuer à avoir accès à la cathédrale.

Pour terminer, je tiens à souligner qu'aucune accusation contre la Russie ni aucun mensonge sur l'Église

orthodoxe ukrainienne canonique ne donne à Kiev le droit de détruire l'orthodoxie canonique ou d'emprisonner des hommes d'église respectés et âgés dont le seul tort est de défendre leur foi. De quel droit le régime de Zelenskyy peut-il expulser des moines de la laure de Kiev-Pechersk, l'un des sites les plus sacrés de l'orthodoxie canonique ? Existe-t-il un quelconque autre État où le parlement peut, sur proposition du Président du pays, adopter une loi interdisant une église dont les fidèles représentent la majorité de la population ? Comment se fait-il que lorsque cela se produit aujourd'hui en Ukraine, nos collègues occidentaux, qui ont une influence sur le régime de Kiev, ferment scandaleusement voire sciemment les yeux sur pareil acte ? Où sont passées les valeurs dont ils se targuent tant ? Ou bien sont-ils à ce point aveuglés par la russophobie qu'ils cautionnent volontiers n'importe quel crime commis par le régime de Kiev, y compris les crimes contre la liberté de religion ? Nous espérons que les citoyens de ces pays jugeront cette situation pour ce qu'elle est, car leurs dirigeants semblent quant à eux avoir peur de la faire.

**M<sup>me</sup> Saha** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie M<sup>me</sup> Saad, Directrice de l'Alliance des civilisations, de son exposé d'aujourd'hui. Je serai brève, étant donné le nombre de fois où la Russie a déjà demandé à ce que nous nous réunissions cette année pour débattre de cette question.

Les États-Unis prennent au sérieux les allégations de violation des droits humains, y compris de la liberté de religion ou de conviction. Nous attendons de tous les gouvernements qu'ils respectent les droits humains et les libertés fondamentales. Cependant, ce qui ressort de la séance d'aujourd'hui, c'est que la Russie se plaint cyniquement des mauvais traitements infligés à l'Église orthodoxe ukrainienne, alors qu'elle se livre à une oppression religieuse systématique dans les territoires qu'elle occupe.

La Russie continue de maltraiter les membres des minorités religieuses dans les régions de l'Ukraine qu'elle a occupées pendant sa guerre illégale. Le fait que la Russie ait demandé la tenue de cette séance après avoir détruit la cathédrale historique de la Transfiguration d'Odesa, qui appartient à l'Église orthodoxe ukrainienne que le Gouvernement russe prétend défendre aujourd'hui, est absolument consternant. Les dommages causés par la Russie aux sites religieux et aux lieux de culte en Ukraine sont bien documentés. L'Institut ukrainien pour la liberté de religion a indiqué que, dans le cadre de la guerre absurde menée par la Russie, 494 sites ukrainiens ont été détruits, endommagés ou pillés.

Nous exhortons le Kremlin à mettre fin à sa guerre insensée et à respecter les droits fondamentaux de tous ainsi que la sécurité de la population civile ukrainienne, y compris des membres de toutes les communautés religieuses.

**M. Hamamoto** (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie les intervenants de leurs exposés.

La liberté de religion ou de conviction est un principe indispensable et universel partagé par l'ensemble de la communauté mondiale. La communauté internationale a été témoin d'innombrables violations des droits humains qui sapent les fondements de la vie des personnes et des sociétés dans leur ensemble. Nous sommes prêts à débattre des questions relatives aux droits humains qui ont une incidence sur la paix et la sécurité internationales.

La Russie tente de se présenter comme la gardienne de la liberté de religion. Cependant, en ce qui concerne les attaques contre les lieux de culte, la Russie a infligé d'énormes dégâts à l'Ukraine.

Nous condamnons fermement les récentes attaques de missiles russes sur Odesa, qui ont fait des victimes civiles et endommagé la cathédrale protégée par l'UNESCO. Car en définitive, l'absence de paix et de stabilité porte atteinte à la liberté de religion.

Je tiens à répéter avec la plus grande fermeté que la Russie doit retirer toutes ses forces et tout son matériel militaire de l'Ukraine et respecter l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de ce pays à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

**M. França Danese** (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie les intervenants de leurs exposés.

Le Brésil attache une grande importance à la liberté de religion ou de conviction sans discrimination. Nous sommes convaincus que la pratique religieuse peut faire progresser l'esprit humain, rapprocher les peuples et les cultures, instaurer la confiance et contribuer au règlement pacifique des différends.

Nous regrettons que le conflit se soit également répercuté sur les liens entre les communautés orthodoxes de Russie et d'Ukraine. Nous prenons note de la récente détention d'ecclésiastiques de l'Église orthodoxe ukrainienne. Le Brésil réaffirme sa confiance dans la pleine application de l'état de droit et dans la capacité des autorités judiciaires de garantir les droits des détenus, y compris le respect de leur liberté religieuse.

La position du Brésil sur cette question reste inchangée. Je voudrais rappeler trois points.

Premièrement, la liberté de religion est un droit humain fondamental inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la Déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction, adoptée par l'Assemblée générale en 1981 (résolution 36/55 de l'Assemblée générale). Il s'agit également d'un principe fondamental de notre propre Constitution et de notre mode de vie en tant que société pluraliste et multiethnique.

Deuxièmement, nous encourageons les initiatives visant à promouvoir un environnement de tolérance et de respect de la diversité religieuse. La pratique religieuse ne doit en aucun cas être utilisée pour attiser les tensions entre les communautés et les États.

Troisièmement, nous sommes conscients du fait que la foi orthodoxe est un élément commun de l'identité nationale de la Russie et de l'Ukraine. Les fondements d'une pratique religieuse commune peuvent servir de plateforme de dialogue, et créer ainsi les conditions d'une coexistence pacifique dans un avenir que nous voulons proche et durable.

Le Brésil appelle une fois de plus à la désescalade des hostilités et à la reprise du dialogue entre la Russie et l'Ukraine. Nous comprenons les réticences des deux parties. Toutefois, nous rappelons que tous les États Membres ont l'obligation, en vertu de l'Article 33 de la Charte des Nations Unies, de rechercher le règlement des différends par des moyens pacifiques. Nous réaffirmons notre attachement à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine et à la reconnaissance des préoccupations légitimes de tous les habitants de la région en matière de sécurité.

**M. Fernandes** (Mozambique) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier tous les intervenants de leurs observations.

Le Mozambique reste très préoccupé par l'escalade continue du conflit russo-ukrainien. Les divisions actuelles éloignent encore plus la possibilité d'une coexistence pacifique entre les Ukrainiens et les Russes de confession orthodoxe. Nous devons rejeter toute utilisation de la religion ou de la défense de la foi comme prétexte à l'incitation à la violence ou à la haine.

Le Mozambique tient à rappeler à toutes les parties que la violation des libertés fondamentales, y compris la liberté de religion ou de conviction, est contraire aux principes fondamentaux du droit international, notamment le paragraphe 3 de l'Article 1 de la Charte des Nations Unies

et l'article 18 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Forts de l'expérience du Mozambique, nous attestons de l'importance de la foi et de la spiritualité, qui sont des piliers essentiels pour la promotion de la réconciliation au sein des communautés et entre elles.

En période de conflit, les chefs et les sites religieux peuvent offrir un espace sûr à ceux qui cherchent refuge, et cet espace doit être préservé et protégé à tout moment. Idéalement, nos chefs religieux devraient prêcher et enseigner la paix et veiller à ce que l'empathie l'emporte en dépit du lourd bilan du conflit. Nous devons nous assurer que les besoins humains les plus fondamentaux, à savoir la sécurité, la santé, la liberté et le respect, sont satisfaits. Cela sera crucial, en fin de compte, pour instaurer une paix durable dans un monde en proie aux conflits. En effet, du fait de leur nature même, la religion et la foi peuvent être de puissants moteurs de guérison après un conflit, et promouvoir la cohésion sociale en tissant des liens d'unité avec les fils de la discorde.

L'histoire regorge de cas où la religion a été maniée comme un outil pour inculquer une haine durable à des générations entières. Les effets néfastes des schismes et préjugés religieux peuvent perdurer bien après la fin d'un conflit, entraînant des cycles de représailles sur plusieurs générations. Le Mozambique engage vivement toutes les parties à éviter d'utiliser des termes susceptibles d'inciter à la violence, à la discrimination ou à l'hostilité à l'égard de personnes ou de groupes. L'instrumentalisation de cette question extrêmement sensible à des fins militaires ne fera que compromettre les efforts déployés en vue d'une réconciliation future.

Pour terminer, nous appelons une nouvelle fois toutes les parties à cesser immédiatement les combats, et nous demandons à tous les acteurs concernés d'entretenir une culture de tolérance, de respect et de compréhension et de reprendre les négociations conformément aux buts et aux principes de l'ONU.

**M<sup>me</sup> Ngyema Ndong** (Gabon) : Je remercie les intervenants pour leurs exposés.

Alors que la communauté internationale continue d'appeler de tous ses vœux la fin rapide de la guerre en Ukraine, les affrontements sur les divers axes ne font que s'amplifier. L'un des plus profonds et importants est celui de l'Église orthodoxe, qui continue d'en payer le prix fort. Dans la guerre désormais totale à laquelle se livrent les parties au conflit, le clergé se retrouve également touché et les églises face à des choix qui dépassent la religion et les croyances. Le nombre d'infrastructures civiles détruites

ne cesse d'augmenter, celui des lieux de culte a largement dépassé la centaine, et les représentants religieux ne sont plus en sécurité. Il est de la responsabilité de toutes les parties au conflit de ne pas faire des lieux de culte des champs de bataille. L'Église doit rester fidèle à sa vocation et son message demeurer un message d'unité et d'amour pour tous les peuples et toutes les nations.

Le Gabon voudrait rappeler que la liberté de religion ou de conviction est garantie par la Déclaration universelle des droits de l'homme et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, ainsi que par la Déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction. Les parties sont tenues de respecter les dispositions pertinentes des instruments internationaux. La communauté internationale doit tout mettre en œuvre afin que l'Église orthodoxe conserve son rôle universel et son caractère sacré. Elle ne doit faire l'objet ni de menaces ni de représailles, et encore moins d'attaques ciblées.

**M. Geng Shuang** (Chine) (*parle en chinois*) : J'ai écouté attentivement les exposés présentés par les intervenants d'aujourd'hui.

La religion est un élément important de la civilisation humaine et une incarnation vitale des cultures. La paix, la solidarité, l'harmonie et la concorde sont les objectifs et les principes communs généralement défendus par les religions à travers le monde. Néanmoins, tout au long de l'histoire, les guerres et les conflits causés par des raisons liées à la religion ont forcé l'humanité à tirer de douloureux enseignements. Les questions religieuses sont souvent complexes et délicates. Lorsqu'elles ne sont pas traitées de manière appropriée, elles risquent d'aggraver les tensions, d'alimenter l'animosité, voire de provoquer des affrontements. La Chine a toujours soutenu que les différentes religions et confessions devaient se respecter mutuellement, intensifier leurs échanges et promouvoir l'harmonie. Il importe de prôner une culture de paix et d'insuffler une énergie positive en vue d'accroître la confiance mutuelle, de désamorcer les tensions et de préserver la paix.

La crise actuelle en Ukraine a de plus en plus de retombées qui ne cessent de se faire sentir. Fondamentalement, la solution à cette crise réside dans un règlement politique de la question ukrainienne. Les moyens militaires ne peuvent pas remplacer le dialogue et la négociation, qui sont le bon choix. La Chine espère que les parties resteront rationnelles, feront preuve de retenue et relanceront les pourparlers de paix dès que possible. Nous appelons la communauté internationale à créer un climat positif et

à mettre en place les conditions nécessaires à cette fin. La Chine continuera de se ranger du côté de la paix et du dialogue et de collaborer sans relâche avec la communauté internationale pour parvenir à un règlement politique de la question ukrainienne.

**M. Abushahab** (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Depuis le début de la guerre en Ukraine, il y a plus de 500 jours, le Conseil de sécurité a tenu des discussions sur les obstacles à l'accès humanitaire, les violations du droit international humanitaire et la réalité du conflit pour les civils et les populations.

L'intolérance est un des aspects les plus immatériels de la guerre. Elle s'infiltré dans le tissu social de la vie quotidienne, alimentant le conflit. Les Émirats arabes unis condamnent toutes les formes d'intolérance. Dans notre propre région, nous avons vu les conséquences néfastes de la politisation de la religion et de l'incitation incontrôlée à la violence sous le couvert de la foi religieuse. Le rôle important joué par la tolérance et la coexistence pacifique en matière de paix et de sécurité a été reconnu il y a quelques semaines par le Conseil lorsqu'il a adopté à l'unanimité la résolution 2686 (2023) (voir S/PV.9347). Les États Membres assis autour de cette table se sont montrés unis dans leur soutien aux principes défendus par cette résolution. Nous avons reconnu que l'intolérance peut favoriser le déclenchement, l'intensification ou la récurrence des conflits. Dans le même temps, nous avons reconnu aussi l'importance du dialogue interreligieux et le rôle des chefs religieux dans la promotion d'une coexistence pacifique qui appuie les efforts de consolidation de la paix.

Le patrimoine culturel et les sites religieux sont des manifestations physiques de la croyance. En tant que tels, ils sont souvent mis en danger lorsque l'intolérance, la haine et l'extrémisme gagnent du terrain. Depuis le début de la guerre, l'UNESCO a confirmé que 270 sites culturels en Ukraine, dont 116 sites religieux, avaient été endommagés. Nous avons l'obligation légale et morale d'assurer la protection du patrimoine culturel. La résolution 2347 (2017) affirme que le fait de lancer une attaque contre des sites du patrimoine culturel peut constituer, dans certaines circonstances, un crime de guerre. Le patrimoine culturel est également un prisme à travers lequel nous pouvons voir notre humanité commune. Comme nous l'avons constaté dans d'autres contextes, les lieux de culte, en tant que points de rassemblement pour les communautés confessionnelles, peuvent servir de plateformes importantes pour la guérison au lendemain d'une guerre et la consolidation de la paix.

Chaque acte d'intolérance religieuse ou de destruction de sites ne fait qu'aggraver et prolonger le conflit. Nous réaffirmons notre position selon laquelle il ne peut y avoir de solution militaire à la guerre, ainsi que notre engagement à appuyer tous les efforts visant à parvenir à un règlement pacifique, juste et durable, conformément à la Charte des Nations Unies. Nous soulignons aussi que les parties doivent assumer les responsabilités qui leur incombent en vertu du droit international et éviter de commettre des actes d'hostilité contre des biens culturels et des lieux de culte, qui constituent le patrimoine culturel et spirituel des peuples. La protection du patrimoine culturel est un élément clef du rétablissement et de la pérennisation de la paix après un conflit.

**M<sup>me</sup> Oppong-Ntiri** (Ghana) (*parle en anglais*) : Je remercie les intervenants de nous avoir fait part de leurs vues sur l'évolution de la situation concernant l'Église orthodoxe ukrainienne.

Plus de 500 jours après l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie, les perspectives de paix demeurent encore lointaines. La méfiance que la guerre en Ukraine a fait naître parmi les ressortissants de ce pays fait peine à voir, mais il est encore plus douloureux de constater que la religion, qui est universellement reconnue comme une plateforme de rassemblement en faveur de la paix, a été mêlée au conflit en cours. Nous demandons instamment que la religion ne soit pas politisée et que les personnes de différentes confessions soient encouragées à vivre ensemble.

Lors de la séance tenue par le Conseil le 17 janvier sur cette question (voir S/PV.9245), nous avons exprimé l'espoir que les réglementations jugées nécessaires par les autorités ukrainiennes pour lutter contre les actes subversifs présumés de certains membres de l'Église orthodoxe ukrainienne seraient temporaires et ne concerneraient que les efforts visant à assurer l'ordre public pendant la guerre. Nous sommes toutefois préoccupés par les informations faisant état de la persistance des restrictions imposées à certaines communautés religieuses, qui ont une incidence sur les droits de certains groupes de la population ukrainienne. La liberté de religion est un droit destiné à renforcer la stabilité et la cohésion des sociétés, et toute limitation qui lui est imposée pourrait avoir l'effet inverse. C'est pourquoi nous appelons instamment au respect des droits de tous les ressortissants ukrainiens, partout à l'intérieur des frontières internationalement reconnues de l'Ukraine, sans discrimination.

Nous constatons avec préoccupation que l'UNESCO a signalé qu'environ 110 sites religieux

avaient été endommagés dans le contexte de la guerre. Nous rappelons que de telles attaques perpétrées contre des sites religieux, des lieux de culte et des sanctuaires, ou la destruction de ceux-ci, violent le droit international, en particulier le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire, sachant qu'au-delà de leurs conséquences matérielles ces actes portent également atteinte à la dignité et à la vie des croyants concernés.

Nous soulignons l'importance que revêtent la promotion de la tolérance et du respect de la diversité religieuse et culturelle ainsi que la promotion et la protection universelles des droits humains. En outre, nous préconisons de remédier aux violations systématiques des droits humains par l'intermédiaire des instruments pertinents relatifs aux droits humains, notamment le Conseil des droits de l'homme et le Conseil de l'Europe, et non par d'autres moyens.

Comme l'histoire l'a montré, certains des crimes odieux commis contre l'humanité étaient fondés sur la religion, en particulier lorsque les frontières entre la religion et la politique semblaient floues. C'est pourquoi nous appelons tous les acteurs à faire preuve de tolérance et de respect mutuel à l'égard des autres confessions, croyances ou préférences religieuses, afin de tirer parti des dividendes positifs de la religion, notamment l'espoir et la paix qu'elle apporte à notre monde.

Nous estimons qu'un règlement rapide de la guerre demeure indispensable pour lutter contre les divisions religieuses que la guerre en Ukraine a générées et nous appelons le Conseil et la communauté internationale à soutenir cet objectif en trouvant notre ambition commune. Nous devons trouver un moyen pragmatique d'aider les parties à convenir d'une cessation des hostilités et à s'engager en faveur d'un dialogue qui doit conduire à un règlement juste et durable du conflit.

**M. Spasse** (Albanie) (*parle en anglais*) : Nous sommes habitués à la pratique qui consiste pour la Russie à demander régulièrement la convocation de séances opportunistes sur l'Ukraine. La plupart du temps, ils ne parviennent pas à mettre en avant une question qui mérite de faire l'objet d'un débat ou d'être portée à l'attention du Conseil, car leur intention est de détourner l'attention des vrais problèmes, à savoir la guerre d'agression russe contre l'Ukraine et ses conséquences désastreuses. La séance d'aujourd'hui sur l'Église orthodoxe ukrainienne entre dans la même catégorie.

L'article 18 de la Déclaration universelle des droits de l'homme indique clairement que toute personne a

droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion. L'Albanie soutient sans réserve la liberté de religion et de conviction partout, y compris en Ukraine. Mais le véritable problème de l'Ukraine aujourd'hui n'est pas la liberté de religion. Il s'agit simplement de liberté – un droit fondamental que la Russie tente de voler par la violence pure et simple. Tout le reste n'est que la conséquence de ce recours brutal à la force.

Nous estimons que les chefs religieux, où qu'ils soient, doivent œuvrer en faveur de la paix, de la cohésion sociale et de la coexistence pacifique. C'est là leur engagement et leur devoir. Nous attendons d'eux qu'ils défendent avec force la raison et l'humanité et qu'ils ne deviennent pas un prolongement et un instrument de l'État et de son action. Et, comme nous l'avons constaté à notre grand regret, ils ne peuvent le faire en bénissant les chars russes qui s'apprêtent à tuer des innocents en Ukraine. Ils feraient mieux d'essayer de les arrêter au nom de l'humanité pour laquelle ils prétendent travailler.

**M. Camilleri** (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie les intervenants de leurs déclarations.

Pas plus tard que la semaine dernière, le Conseil a entendu la Secrétaire générale adjointe DiCarlo se faire l'écho des paroles du Secrétaire général, décrivant la vie en Ukraine comme un véritable enfer en raison de l'agression de la Russie, et ajoutant qu'aucun lieu n'est sûr dans le pays (voir S/PV.9380). Le Coordonnateur des secours d'urgence, M. Griffiths, nous a rappelé que la guerre entraînait des conséquences humanitaires considérables bien au-delà des frontières de l'Ukraine, à un moment où le monde était déjà ébranlé par divers chocs.

La réponse de la Fédération de Russie à ces déclarations sans équivoque a été de demander la convocation de la présente séance pour tenter de justifier ses crimes, ses violations et ses atteintes aux droits humains. Cette approche n'est pas nouvelle et a été utilisée par la Russie à plusieurs reprises depuis le début de son agression. Ce qui est encore plus déconcertant cette fois-ci, c'est que la séance d'aujourd'hui se tient quelques jours seulement après l'attaque barbare de la Russie à Odesa, qui a gravement endommagé la cathédrale de la Transfiguration, la plus grande église orthodoxe de la ville. Nous condamnons fermement cette attaque contre le patrimoine culturel et appelons la Fédération de Russie à prendre des mesures effectives pour s'acquitter de ses obligations découlant du droit international, y compris la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé et la Convention du patrimoine mondial de 1972.

Comme nous l'avons déjà souligné, Malte examine les allégations de violations des droits humains, y compris celles liées à la liberté de religion ou de conviction, avec le plus grand sérieux. À maintes occasions, nous avons systématiquement condamné les idéologies et les discours de haine qui promeuvent le racisme, la discrimination, la xénophobie et d'autres manifestations d'intolérance. Nous avons toujours contribué de manière constructive au débat sur ces questions en leur accordant le respect qui leur est dû.

La séance d'aujourd'hui ne fait rien de tel. Son but n'est pas le dialogue. Son but n'est pas de promouvoir la compréhension. Son but n'est pas de rechercher des solutions. Son but est de s'approprier et de déformer un sujet sensible pour distraire la communauté internationale. Il consiste à détourner notre attention de la situation épouvantable en Ukraine, qui est la conséquence des agissements de la Russie en violation de la Charte des Nations Unies.

Pour terminer, nous exhortons une nouvelle fois la Russie à cesser immédiatement toutes les hostilités et à retirer complètement et sans condition toutes ses forces et tout son matériel militaire de l'ensemble du territoire de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

**M<sup>me</sup> Sánchez Izquierdo** (Équateur) (*parle en espagnol*) : En ce qui concerne le thème de la présente séance, j'ai écouté attentivement les déclarations des intervenants.

Je réaffirme que l'Équateur reconnaît la liberté de pensée, de conscience et de religion, conformément à l'article 18 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et à l'article 18 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. L'Équateur est donc préoccupé par l'utilisation de la religion pour exacerber les conflits ou la violence, voire pour les justifier. Nous condamnons le fait que cinq jours après que la Fédération de Russie a demandé la convocation de la séance d'aujourd'hui, ses frappes aériennes contre Odesa ont entraîné la destruction de la cathédrale orthodoxe historique de la Transfiguration.

Hier encore, l'Assemblée générale a une fois de plus adopté une résolution sur la promotion du dialogue et de la tolérance interreligieuse et interculturelle pour lutter contre les discours de haine et promouvoir l'élimination de la violence (résolution 77/318 de l'Assemblée générale). Nous avons réaffirmé ce principe à l'occasion du débat tenu par le Conseil le 14 juin (voir S/PV.9347). Mais est-il un plus grand acte de violence que le fait d'envahir et d'attaquer militairement un pays voisin ? Je renouvelle donc

l'appel énergique de mon pays à mettre un terme définitif à l'agression militaire.

**M. Hauri** (Suisse) : La Suisse condamne les récentes frappes russes contre Odesa ainsi que les autres régions. Nous aborderons ce sujet plus en détail lors de la séance suivante. Les dégâts sérieux subis par la cathédrale de la Transfiguration à Odesa ce dimanche confèrent à cette séance une triste urgence.

La Suisse reste profondément préoccupée par les violations du droit international humanitaire et les graves violations des droits humains résultant de l'agression militaire russe. Nous partageons les observations du Haut-Commissaire Volker Türk en déplorant le prix effroyable de la guerre.

Concernant la liberté de religion et de conviction, je rappelle les obligations découlant du droit international en matière de droits humains, y compris celles énoncées dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Toute personne doit pouvoir exercer ses droits à la liberté d'opinion et d'expression, de réunion pacifique et d'association, ainsi que de religion sans discrimination. La liberté de religion et de conviction protège l'individu, et non les religions ou les communautés religieuses. Toute mesure limitant le droit de manifester sa religion ou ses convictions doit être prévue par la loi, servir un intérêt public légitime et être nécessaire et proportionnée.

Je réitère également l'opposition de la Suisse à la diffusion de discours haineux ainsi qu'à toute forme de diffamation ou de discrimination basée sur la religion. Nous appelons les institutions et les dignitaires religieux à s'engager en faveur d'une rhétorique de paix et de réconciliation. La Suisse appelle à une paix globale, juste et durable en Ukraine, en conformité avec le droit international, notamment la Charte des Nations Unies. Nous appelons une fois de plus la Russie à cesser ses opérations de combat et à retirer sans délai ses troupes du territoire ukrainien.

**M. de Rivière** (France) : Cette séance constitue un énième exercice de diversion orchestré par la Russie dans le cadre de sa campagne de désinformation. Je limiterai donc mes propos à l'essentiel.

À ce jour, ce sont bien les agissements de la Russie dans le cadre de sa guerre d'agression contre l'Ukraine qui violent les droits de l'homme. Les nombreux rapports de l'Organisation des Nations Unies ont déjà démontré que celle-ci est synonyme d'exactions délibérées, de bombardements d'infrastructures civiles ou encore de

déplacements forcés d'enfants. En demandant la tenue de cette séance, la Russie poursuit son œuvre de propagande.

Rétablissons les faits : c'est bien elle qui vise les monuments religieux en frappant la cathédrale de la Transfiguration à Odesa. Dans les territoires ukrainiens occupés par la Russie, la situation des membres de l'Église orthodoxe indépendante d'Ukraine, comme celle des Témoins de Jéhovah, ou encore celle des Tatars de Crimée et des protestants ne cesse de se détériorer. Plusieurs cas de persécutions ou de discriminations ont notamment été recensés contre les Tatars de Crimée.

La documentation des faits et la lutte contre l'impunité des auteurs d'exactions jouent dès lors un rôle crucial. C'est la raison pour laquelle la France salue l'action de la justice ukrainienne, de la justice internationale et de la Commission d'enquête internationale et indépendante sur l'Ukraine du Conseil des droits de l'homme. Cette séance n'est qu'un prétexte pour nous forcer à détourner le regard des atrocités que la Russie commet en Ukraine. Nous déplorons son choix de manipuler une nouvelle fois la question des droits de l'homme et des libertés fondamentales à des fins de désinformation. Nous soutiendrons l'Ukraine et la population ukrainienne aussi longtemps qu'il le faudra. Et nous demandons une nouvelle fois à la Russie de respecter l'avis de la Cour internationale de Justice du 16 mars 2022 demandant que l'armée russe retourne en Russie.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Royaume-Uni.

Le Royaume-Uni s'est engagé à faire en sorte que chaque personne, où qu'elle soit, puisse jouir du droit à la liberté de religion ou de conviction. C'est un engagement que nous partageons avec l'Ukraine, qui se bat pour défendre la démocratie, la pluralité et les droits humains en Ukraine contre les assauts de la Russie depuis des décennies. Le chef de l'Église orthodoxe russe, le patriarche Cyrille, a publiquement soutenu l'invasion illégale menée par Poutine, qui provoque tant de souffrances à l'Ukraine. Comme l'a dit M<sup>me</sup> Saad, la destruction récente de la cathédrale d'Odesa fait partie de ces souffrances. Mais la Russie a l'audace de nous faire la leçon sur la liberté religieuse.

On peut aisément comprendre que l'Ukraine veuille défendre son territoire et garantir sa sécurité face à ces attaques, et elle en a parfaitement le droit. Si la Russie veut vraiment garantir la liberté de religion et de conviction en Ukraine, au lieu d'avoir recours à des

séances du Conseil de sécurité pour promouvoir le type de désinformation que nous avons entendu aujourd'hui, et qui, je le crains, va perdurer, elle doit mettre fin à cette guerre insensée et retirer ses forces.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une autre déclaration.

**M. Polyanskiy** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je ne cacherai pas notre extrême déception et notre perplexité face aux tentatives de plusieurs délégations occidentales de spéculer sur la grande tragédie survenue cette semaine, à savoir les dégâts considérables infligés à la cathédrale de la Transfiguration du Sauveur dans la ville d'Odessa, et d'en attribuer la responsabilité à la Russie. Si leurs capitales avaient le moindre respect pour la vérité, elles s'abstiendraient de faire de telles insinuations. En effet, si un missile russe avait effectivement frappé la cathédrale, comme le régime Zelenskyy s'est empressé de le prétendre, elle aurait été complètement détruite. Elle a été endommagée certes, mais pas complètement détruite. La nature des dégâts à l'intérieur de la structure renvoie clairement au régime de Kiev et montre clairement que la cathédrale a été touchée par un missile antiaérien ukrainien.

Comme nous le savons, les missiles de défense aérienne sont remplis de milliers de fragments d'obus qui, lorsqu'ils explosent en l'air, sont censés se disperser le plus possible et détruire des avions. Ce sont ces fragments que l'on voit en grande quantité logés dans les murs de la cathédrale, dont des photos ont été publiées sur les réseaux sociaux par des utilisateurs ukrainiens. Les missiles d'attaque ne contiennent pas ces obus à balles et leur impact est nettement plus grand. En outre, les mêmes personnes ont diffusé sur les médias sociaux de nombreuses vidéos d'un tir de missile de défense aérienne qui n'a pas pu prendre de l'altitude et est retombé immédiatement en explosant. On peut alors clairement voir la flèche du clocher de la cathédrale, qui est située à l'épicentre de cette explosion.

Comme nous l'avons dit à maintes reprises au cours de séances précédentes, la principale et, en fait, la seule menace pour les civils des villes ukrainiennes lors des frappes de précision effectuées par la Russie sur les infrastructures liées aux capacités militaires du régime de Kiev, ce sont les forces de défense aérienne du pays qui continuent d'être déployées dans les zones résidentielles et dans les centres-villes, en violation des normes

fondamentales du droit international humanitaire. Sur les réseaux sociaux, on trouve des dizaines d'images similaires d'Odesa, prises la veille du jour où le missile antiaérien a frappé la cathédrale. Si les installations de défense aérienne avaient été situées en dehors des quartiers résidentiels, cette tragédie aurait été évitée, tout comme les nombreuses autres tragédies dans lesquelles des civils ont été tués. Nous ne prenons pas pour cible des biens de caractère civil et non militaire. D'ailleurs, dans les mêmes vidéos, on peut voir les explosions provoquées par des munitions et du matériel dans de prétendues installations portuaires et de stockage de céréales que, comme il est désormais clair, l'Ukraine utilise clandestinement à des fins militaires et en violation de l'Initiative de la mer Noire.

On ne peut s'empêcher de constater qu'au lieu de régler les problèmes causés par ses systèmes de défense aérienne, le régime de Zelenskyy a décidé de punir encore plus sévèrement les personnes qui mettent en ligne des éléments attestant la véracité des faits et incriminant les autorités ukrainiennes. Nous croyons comprendre que le Parlement ukrainien a introduit à la hâte un projet de loi prévoyant des peines de prison de trois ans pour les personnes qui font de telles publications. Les membres du Conseil peuvent en tirer leurs propres conclusions.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ukraine.

**M. Kyslytsya** (Ukraine) (*parle en anglais*) : Par souci de concision, je ne lirai pas l'intégralité de ma déclaration à la présente séance. Nous mettrons sa version complète à la disposition des membres du Conseil.

Nous déplorons que la Russie persiste à utiliser de manière abusive la tribune du Conseil de sécurité pour tenter d'étayer ses récits de propagande qui ont pour but de légitimer l'invasion de l'Ukraine. Je ne m'abaisserai pas à répondre aux sornettes du représentant de la Russie. Par contre, je vais citer le métropolite Agathange de l'Église orthodoxe ukrainienne, qui a été mentionné si souvent dans cette salle aujourd'hui. Il est à la tête du diocèse d'Odesa et a écrit une lettre à la suite de l'attaque :

« Sur ordre des dirigeants de la Fédération de Russie, un missile russe a frappé le cœur spirituel de la ville pacifique d'Odesa, sa cathédrale de la Transfiguration. Depuis le 24 février 2022, la Russie a lancé une agression militaire à grande échelle contre notre pays, l'Ukraine. Des gens meurent, du sang humain est versé, des villes et des villages, des églises et des monastères sont détruits. Quel que soit l'objectif de cette prétendue « opération militaire spéciale » révoltante, il ne peut justifier les meurtres et la violence, les destructions et les déplacements forcés. Nous ne comprenons toujours pas. De quoi veulent-ils nous libérer ? De la vie ? Il s'agit d'un véritable génocide du peuple ukrainien. Un pays qui se considère orthodoxe ne peut pas prétendre défendre la loi de Dieu et dans le même temps faire le mal et apporter les ténèbres. »

L'élément important ici, c'est que ces questions sont posées par une personne en qui Moscou semblait avoir confiance et qu'elle écoutait, puisque Poutine lui-même a décoré, il y a quelques années, le métropolite Agathange de l'ordre de l'Honneur et de l'ordre de l'Amitié. Ce n'est pas un intervenant invité par nos soins, ni une personne acquise à notre cause ou un témoin que nous appelons à la barre, mais quelqu'un à qui Poutine lui-même a décerné de multiples médailles. Nous souhaitons tous obtenir une réponse à la question posée par le métropolite Agathange, une question à laquelle la délégation russe n'a pas encore été en mesure de répondre. Au lieu de cela, elle persiste à tourner en ridicule le mandat et les procédures de cet organe de l'ONU.

Qu'il me soit permis de conclure en répétant la question posée par le métropolite Agathange. De quoi veulent-ils nous libérer ? Pourquoi commettent-ils un génocide du peuple ukrainien ? Quand leur gouvernement cessera-t-il de prétendre défendre la loi de Dieu tout en faisant le mal et en apportant les ténèbres ?

*La séance est levée à 11 h 30.*